

L'impression de chaleur sur cette première quinzaine de juin, résulte surtout des températures de l'après-midi à près de 2°C au-dessus des normales. Les températures matinales sont en effet inférieures aux normales de saison. Au final les moyennes journalières ne sont que légèrement au-dessus des normales avec de fortes amplitudes thermiques. Les précipitations des 7 et 8 juin ont été salutaires mais sur le mois il manque encore le double de ce qui est généralement tombé pour atteindre les normales de juin.

Les précipitations de la semaine dernière ont largement profité aux cultures printemps qui n'étaient pas encore en fort stress hydrique (maïs, betteraves ...) et devraient leur permettre de résister au stress thermique attendu en fin de semaine. Pour les cultures d'hiver (blé, colza), on peut distinguer les petites terres et les parcelles mal enracinées qui avaient déjà atteint le point de non retour et où les pluies n'ont pas permis de rattraper le potentiel perdu. Par contre en bonnes terres avec des cultures de blé/colza bien implantées et en cours de remplissage des grains, les pluies auront un effet favorable sur les Poids de Mille Grains (PMG). Les fortes chaleurs attendues risquent néanmoins de stopper net la végétation. Les orges d'hiver plus précoces ont moins profité des pluies, mais elles ont moins souffert du stress hydrique, à l'inverse des orges de printemps.

BLE

Fin des interventions

Au bénéfice des pluies et des températures, les maladies redémarrent dans les témoins non traités, notamment la rouille brune le plus souvent, mais parfois un peu de rouille jaune et une progression plus générale des taches de septoriose. C'est normal et classique à cette époque de l'année en parcelles non traitées.

Dans les parcelles protégées correctement, les rouillants semblent sous contrôle, et la progression de la septoriose reste acceptable à ces stades proches des limites de sensibilité (grain laiteux-pâteux).

A la floraison, les conditions n'étaient pas favorables aux contaminations par la fusariose et de fait on ne voit pas de symptômes se développer.

Des pucerons sont parfois présents sur épis mais les infestations restent inférieures aux seuils de nuisibilité et sont bien régulées par les nombreux auxiliaires. Ils ne présentent plus de risque au-delà du stade pâteux.

BETTERAVES

Les pucerons verts ne présentent plus de risque. Quand il y a eu des transmissions de jaunisse, on commence à en voir les symptômes (feuilles plus ou moins partiellement jaune, cassantes). Les pucerons noirs se gèrent « à l'œil » en attendant de voir s'ils pénalisent la végétation par leur nombre, ce qui n'est pas le cas actuellement. Contrairement aux pucerons verts qui arrivent tôt en parcelle et transmettent très vite la jaunisse avant que les auxiliaires ne s'installent efficacement, les pucerons noirs sont généralement très bien régulés par les auxiliaires si on les laisse faire leur travail.

Les noctuelles et pégomies sont parfois présentes, en dessous des seuils, à suivre les prochaines semaines.

Dans les parcelles refermées en surface, penser au binage pour limiter l'évaporation de l'eau du sol et maximiser son efficacité vis-à-vis de la culture. Cela permet également de supprimer quelques adventives développées à fort pouvoir semencier et qui seraient passées au travers du programme herbicide.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 14 juin 2022 (BSV G.C. N°18), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, F.Dumoulin, L.Legrand, I.Tinoco, S.Wieruszkeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »